



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Suppression possibilité d'avance des aides de l'ANAH aux mandataires financiers

Question écrite n° 5139

### Texte de la question

M. Lionel Causse attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, sur les difficultés rencontrées par les ménages les plus vulnérables en raison de la suppression de la possibilité d'avance des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux mandataires financiers. Cette mesure, adoptée par le conseil d'administration de l'ANAH, a pour objectif de lutter contre la fraude mais semble avoir des conséquences négatives sur les projets de rénovation des ménages modestes. L'ANAH joue un rôle crucial dans l'amélioration du parc de logements privés, en particulier pour les ménages à revenus modestes, grâce à des aides comme MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt' et Ma Prime Logement Décent. Ces dispositifs sont essentiels pour réduire la précarité énergétique et améliorer les conditions de vie des plus vulnérables. Les associations concernées ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'absence de solutions concrètes proposées lors de la réunion du 5 mars 2025 organisée par l'ANAH. De plus, la baisse du taux d'avance possible pour les ménages modestes et très modestes, passant de 70 à 30 %, aggrave la situation. Il l'interroge sur la position du Gouvernement sur cette question et les mesures envisagées pour apporter une solution dérogatoire temporaire permettant aux ménages les plus vulnérables de poursuivre leurs projets de rénovation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Causse](#)

**Circonscription :** Landes (2<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5139

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** [Logement](#)

**Ministère attributaire :** [Logement](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mars 2025